

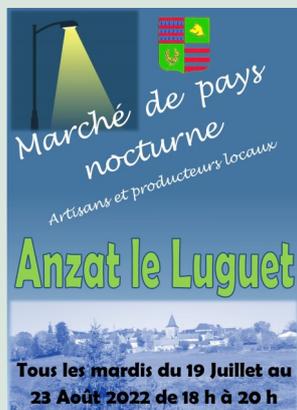


Cet été à Anzat, avait lieu le premier « Festival des 4 sommets ».

Pourquoi 4 sommets : sur le territoire communal nous avons le Perche (1511 m), le Pépendille (1543 m), le Signal du Luguët (Le plus haut sommet du Cézallier) (1551 m), et dans le prolongement à l'Ouest le Mont Chamaroux (1476 m), sommets qui se découvrent différemment selon l'endroit où l'on se trouve.

Les habitants de la commune comme ceux des environs ainsi que les touristes présents dans notre belle région ont pu découvrir la diversité du programme estival qui leur a été proposé à travers des soirées contées ou consacrées à la poésie, à l'humour, comme au cinéma ou à la musique ou parfois aux deux simultanément. Ces moments festifs ont été, aux dires des participants, largement appréciés. Les exigences du public grandissant avec la qualité des propositions au cours du temps.

Marché de pays nocturne



Gros succès cette année pour ce marché.
15 producteurs, artisans et commerçants locaux ont permis aux habitants d'Anzat et des résidences secondaires de s'approvisionner en produits locaux : miels, fromages, pains, liqueur de gentianes, confitures, , conserves de produits de la ferme, fruits et légumes, gâteaux orientaux, couscous, créations en tissus en fer, figurines en papier, etc....

Un grand merci à tous les participants et au public venus très nombreux.



Les encombrants

Prochaine
benne

7 Novembre 2022

Attention : -PAS D'ORDURES MENAGERES DEDANS- Cette benne aux encombrants mise gracieusement à disposition par la municipalité d'Anzat est faite pour des objets ne rentrant pas dans une voiture. Pour tous les autres déchets, afin d'éviter les dépôts sauvages, vous devez utiliser la déchetterie de Planove sur la route d'Ardes ouverte les lundi, mercredi et samedi de 14h à 17h.



Ce qui s'est passé

Samedi 6 Août : 6ème nuit des étoiles.



En première partie de soirée la comédienne Emeline Cazal, originaire de l'Allier a présenté « Tronches de vie », un spectacle humoristique écrit et interprété par La Cazal.

Une cinquantaine de personnes étaient au rendez vous profiter de ses joyeux sketches. Très fortement applaudie La Cazal vint après le spectacle au contact du public pour parler avec lui.



En deuxième partie une centaine de personnes au sommet du Piroux à rejoint **Patrice Rodrigues** et l'habituel club d'astronomie de Brassac les Mines. Le ciel était parfaitement dégagé et l'on a pu apprécier via des télescopes de professionnels le ciel étoilé.

Mecredi 10 Août : Soirée cinéma

L'association Cézallier vallée de la Siagne nous a présenté comme chaque année un film.

Cette année c'était un film de Marcel Pagnol « JOFROI » d'après une nouvelle de Jean Giono et comme ce film était relativement court nous avons assisté en plus à 2 courts métrages de Marcel Pagnol tirés des lettres de mon moulin d'Alfonse Daudet: le secret de maître Cornille et les trois messes basses.

Beaucoup de monde était présent pour profiter de cette projection dans la salle polyvalente équipée d'une sono et vidéo de qualité.



Samedi 20 Août : Soirée conte.

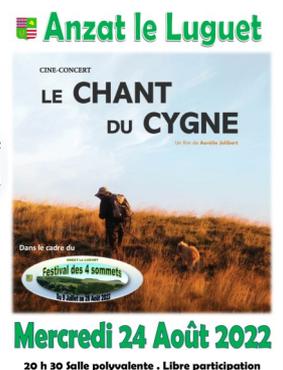
Séverine Sarrias et Françoise Favard (violoncelle) nous présentaient leur nouveau spectacle Jézibaba.

« Les deux artistes ailaliéziennes ont à cœur de faire découvrir la culture slave au travers de ses musiques traditionnelles et classiques et de ses contes. Pour ce faire, Françoise Favard s'est inspirée d'œuvres mineures du XIX^e siècle, ainsi que celles de grands compositeurs, à l'image de Dvorak, Rachmaninoff, Glazounov, Janacek ou encore Tchaikovsky, pour faire vibrer le récit de Séverine Sarrias. Récit habité par l'une des figures emblématiques des contes slaves, Baba Yaga, que les Tchèques prénomment Jezibaba. « Jezibaba est la gardienne du royaume des morts, dont la cabane constitue un passage obligé à la frontière des deux mondes, explique la conteuse. Elle est ainsi le lien entre la vie et la mort. Elle aime attraper les voyageurs et leur faire faire "le travail de cuisine", mais elle les accueille également avec de la nourriture et des boissons. Et s'ils répondent correctement à ses énigmes ou affichent un comportement humble, elle peut devenir leur plus grand soutien... ». Article La Montagne 10/05/2022 Le public nombreux a pu apprécier un conte fantastique dans la chapelle du Luguet.



Mercredi 24 Août : Ciné-concert avec « Les herbes folles », présentation « Le chant du cygne »

Le collectif d'artistes du Puy de Dôme les Herbes Folles a réalisé un ciné-concert « Le chant du Cygne », d'après un film documentaire réalisé en 2013 par Aurélie Jolibert. Ce moyen métrage d'une quarantaine de minutes permet, à qui veut voir et entendre, de prendre le temps d'une pause mêlant poésie, humanité, dans un décor constitué de sublimes paysages. Il raconte l'histoire de Francis, berger depuis plus de trente ans. Cette année, la fatigue l'oblige à prendre sa retraite. Entre poésie, musiques traditionnelles et compositions, on suit ce berger pour sa dernière montée à l'estive.



Vendredi 26 Août : Soirée poético musical présentée par Anna Bobillo.



A partir d'extraits choisis du livre de **François Cassingena-Trévedy** – *Cantique de l'Infini-tère – A travers l'Auvergne*. Description poétique de paysages parcourus du lac Pavin à Allanche. Témoignage du marcheur, confession de son attachement charnel et spirituel à la beauté de ce territoire de lave et d'eaux, d'estives et de vaches, et -encore- de paysans.

Lecture du texte, choix des extraits et adaptation par **Emile Sanchis**. Musiques de **La Réveillée**.



Lettre du préfet du département du Puy de Dôme à tous les citoyens

Lutte contre les campagnols terrestres

Lors de la réunion du comité départemental de lutte contre les campagnols terrestres le jeudi 5 mai et à l'occasion de la réunion du groupe de suivi campagnols du comité Massif Central le 29 juin 2022, il a été rappelé que les populations de campagnols terrestres continuaient à présenter une dynamique particulièrement préoccupante de développement dans de nombreux départements, notamment sur les communes du Sud du Puy-de-Dôme classées à risque élevé.

L'autorisation dérogatoire pour l'application à la charrue du Ratron GW et les avancées significatives de la recherche pour combattre ce nuisible doivent conduire chaque agriculteur à maintenir une lutte collective, intégrée et pérenne. Celle-ci est indispensable pour réduire l'intensité et la fréquence des pullulations.

Aussi, tout en vous rappelant l'obligation de lutte édictée par l'arrêté préfectoral n° 21-079 du 25 février 2021 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures en région Auvergne-Rhône-Alpes, je vous demande de bien vouloir rappeler aux agriculteurs de votre commune que la réussite de la régulation des populations de campagnols terrestres passe impérativement par une approche collective, précoce, mobilisant tous les acteurs et combinant tous les moyens de lutte (techniques agronomiques, accueil des prédateurs, piégeage, lutte chimique).

Pendant la période estivale, l'activité de reproduction des campagnols est importante. Une action de lutte après les fauches est primordiale pour limiter l'évolution de la population à l'automne. Le caractère systématique et collectif est par ailleurs essentiel car les parcelles laissées le cas échéant sans action de lutte servent ensuite de base pour la prolifération des rats taupiers vers les zones voisines.

Un réseau de surveillance efficace avec un maillage du territoire ciblé sur les communes à risque, accompagne par ailleurs ces actions de lutte. Différentes structures se sont ainsi réparties la surveillance des communes : la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON), VetAgroSup, la chambre départementale d'agriculture, l'établissement départemental de l'élevage, l'interprofession du Saint-Nectaire, le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, la mairie de Besse, la fédération départementale de la chasse.... Merci

Décès

Monsieur Valentin Reboisson né le 30 Janvier 1936, est décédé le 18 Août 2022.

Monsieur Roland Varennes, né le 4 Juin 1946, est décédé le 19 Août 2022.

Madame Angèle Pallut née Hugon, née le 29 Août 1934, est décédée le 24 Septembre 2022

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 8 Septembre 2022

Demande calamité agricole suite sécheresse 2022

Compte tenu de la sécheresse sur la commune qui sévit depuis le début de l'année 2022 et des conséquences pour la profession agricole : perte de récolte, puisement dans le stock de fourrage pour l'alimentation des animaux dès la période estivale. Il est proposé au Conseil Municipal de demander que la commune d'Anzat le Luguet soit déclarée en zone sinistrée au titre de la sécheresse 2022.

Règlement d'utilisation des parcs ou quais de contention sectionaux

Lors du conseil municipal en date du 19 juillet 2022, le conseil municipal avait décidé de règlementer l'utilisation des quais de contention et demandé d'établir un règlement d'utilisation. Il est proposé le règlement ci-dessous.

Ce règlement concerne les parcs suivants : Bosberty, la Vazèze, la Rochette, le Luguet, Parrot, Vins-Haut, Apcher.

Art.1 : Chaque attributaire de la section concernée aura une clé ou un code pour accéder au parc. En cas de perte ou de vol, le renouvellement de sa clé et/ou du système de fermeture sera à sa charge.

Art.2 : Chaque utilisateur s'engage à garder en bon état le fonctionnement de ce parc, et à réparer à ses frais les éventuels dégâts causés lors de son utilisation. Il s'engage à refermer à clé après utilisation.

Art.3 : En cas de problème sanitaire dans un troupeau, il en va de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à ne pas utiliser le parc si cela représente un risque pour les autres utilisateurs.

Art.4 : Il en va de la responsabilité des attributaires utilisateurs de s'organiser entre eux pour la bonne utilisation du parc.

Art.5 : Chaque utilisateur s'engage à avoir une assurance responsabilité civile à jour de cotisations.

Art.6 : Les attributaires peuvent prêter le quai sous leur propre responsabilité, mais en aucun cas le sous-louer, le cas échéant ils seront responsables des dégâts causés par l'emprunteur utilisateur.

Art. 7 : Chaque attributaire utilisateur signera ce règlement lors de la remise de la clé ou du code.

Lutte contre le campagnol : demande pour que le renard ne soit pas considéré nuisible pour les 3 prochaines années

L'association « Panse-Bêtes » propose aux communes en générales et à celles en proie aux campagnols en particulier, de demander le déclassement de la liste des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) du renard dans le département du Puy-de Dôme pour les trois années à venir.

Il est proposé au conseil municipal d'adresser un courrier (visible en mairie) au Préfet pour demander ce déclassement.

Les travaux ont repris au Luguet



Coté chauffage collectif :

Coté chaufferie collective l'emplacement des modules de plaquettes de bois prends forme.

Ces modules devraient être livrés le 9 novembre.

Coté assainissement :

Enfouissement des réseaux, eau, réseau chaleur, les travaux se poursuivent sur la deuxième tranche du village.



Animations 2022

Octobre :

Samedi 29 : Repas du club de l'âge d'Or dans la salle polyvalente.

Novembre :

Vendredi 4 : "Les tisseurs de mots" Lecture musicale à plusieurs voix.

Salle polyvalente 18 h 30

Libre participation.

Décembre :

Mardi 27 : Marché de la Saint Sylvestre dans la salle polyvalente. 14 h 17 h.



Le bulletin municipal ne sera distribué dans les boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie. Nous vous remercions de votre compréhension.

